

Rapport sur l'accessibilité autocertifié pour la LAPHO

	Question	Réponse
1	Votre organisation respecte-t-elle les exigences des Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle qui sont entrées en vigueur avant la publication de ce rapport?	OUI
2	Disposez-vous de politiques, de pratiques et de procédures régissant la fourniture de biens et de services aux personnes handicapées?	OUI
3	Disposez-vous d'un processus officiel vous permettant de recevoir des commentaires sur votre offre de biens et services aux personnes handicapées et de répondre à ces commentaires? Ce processus couvre-t il également les mesures à prendre en cas de plainte?	OUI
4	Fournissez-vous, sur demande, des renseignements individualisés relatifs aux interventions d'urgence à vos employés handicapés?	OUI
5	Rendez-vous publiques vos politiques en matière d'accessibilité?	OUI
6	Votre organisation a-t-elle élaboré, mis en œuvre, tenu à jour et affiché un plan d'accessibilité pluriannuel?	OUI
7	Vos nouveaux sites Web et leur contenu sont-ils conformes aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0 niveau A?	NON
8	Offrez-vous une formation sur la fourniture de biens et de services aux personnes handicapées à toute personne qui traite avec les membres du public ou d'autres tiers pour le compte de l'organisation et à toute personne qui participe à l'élaboration des politiques, des pratiques et des procédures sur la fourniture de biens et de services de l'organisation?	OUI

Rapport sur l'accessibilité autocertifié pour la LAPHO

	Commentaire
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	Le site web n'a subi aucune mise à niveau (actualisation) depuis janvier 2014. Toutefois, l'ACPM tente d'adopter le niveau de conformité AA et affiche de façon proactive, dans un format accessible, du contenu web qui n'est ni temporaire ni de courte durée.
8	

Commentaires généraux :

Aucun commentaire n'a été saisi.